

Conseil Municipal du 7 janvier 2014

Compte-rendu.

Conseillers Municipaux : Effectif : 39 ; Présents : 27 ; Pouvoirs : 6 ; Absents : 6.

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE 7 JANVIER, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN L'HOTEL DE VILLE SOUS LA PRESIDENCE DE M. Eric LE DISSES, MAIRE, PAR SUITE DE CONVOCATION EN DATE DU 30 DECEMBRE 2013.

ETAIENT PRESENTS : MMES, MM. LE DISSES Eric, Maire, ROCCARO Lorenzo, COLIN Patricia, SIMON Chantal, LE BORGNE Yves, CUDENNEC Odile, AGULLO Pascal, PRADEL Véronique, PUECHEGUT Emmanuelle, GIULIANO Vito , Adjoints, PONTOUS Guy, DENIS Jean François, ROS Marie Rose, BRUNEL Jean, LO IACONO Michel, BLASZYCK Michel, JOUANDON Laurence, LEGAL Corinne, GOELZER Martine, SUCCAMIELE Nathalie, LAVIE Laurent, PANAGOUDIS Grégory, GINI Michel, GOMEZ Vincent, PEREZ Marie-José, MIRA Elisabeth, JOURNAUD Laurent Xavier, conseillers municipaux.

ABSENTS : SUIRE-VINCIGUERRA Catherine, GIVAUDAN Julien, PALMASI Sandrine, GARGANI Marie Claude, AZAM Christiane, VENDRAME Richard.

ONT DONNE POUVOIR : MOY Geneviève à LE DISSES Eric, GUIOT Robert à ROCCARO Lorenzo, MATTEONI Guy à LAVIE Laurent, POUET Paule à PRADEL Véronique, LOPEZ Xavier à AGULLO Pascal, LANTERMO Christiane à GOMEZ Vincent.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory PANAGOUDIS

Affiché le :

Ouverture de la séance : 18h00

- Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.
- Il donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis.
- Le conseil désigne Monsieur Grégory PANAGOUDIS en qualité de secrétaire de séance.
- Le Secrétaire de séance donne lecture des Décisions du Maire prises depuis le Conseil Municipal du 11 décembre 2013 :

| N°S DATE | OBJETS |
|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 461 12/12 | COMMANDE PUBLIQUE CREATION DU MUSEE RAIMU. LOT 1 : GO CHARPENTE REVETEMENTS MESUISERIES SERRURERIE VRD |
| 462 13/12 | ESPACE ST EXUPERY CONTRAT DE CESSION ASSOCIATION KALIA. SPECTACLE VARNAHTAKA PAR LA COMPAGNIE CYCLOPLUME LE 14 DECEMBRE 2013 |
| 463 13/12 | ESPACE ST EXUPERY CONVENTION OPERA DE LA VILLE DE MARSEILLE ET VILLE DE MARIGNANE CONCERT GRATUIT AVEC MUSICIENS ORCHESTRE PHILARMONIQUE DE MARSEILLE. |
| 464 13/12 | ESPACE ST EXUPERY CONTRAT DE CESSION SARL STAR NIGHT ANIMATIONS PRODUCTIONS SPECTACLES POUR DES ANIMATIONS MUSICALES DEAMBULATOIRES PAR LE GROUPE « LES BOUTENTRAINS NIMOIS » 6, 7 ET 21 DECEMBRE 2013. CENTRE VILLE. |
| 465 13/12 | SERVICE JURIDIQUE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION CERCLE PHILOSOPHIQUE MIRABEAU. |
| 466 13/12 | SERVICE JURIDIQUE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION URBAN VIBES. |
| 467 13/12 | SERVICE JURIDIQUE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION ATELIER DU PATRIMOINE DE MARIGNANE |
| 468 13/12 | CIMETIERE RETROCESSION DE CONCESSION QUINZENAIRE TERRE ILOT N°190 CIMETIERE SAINT LAURENT. |
| 469 17/12 | ESPACE SAINT EXUPERY SPECTACLES DE RUE LES 6 ET 15 DECEMBRE 2013 AU CENTRE VILLE AVEC S.A ARAN PROD |
| 470 17/12 | ESPACE SAINT EXUPERY SPECTACLE NYMPHEAS PAR LE GANG DES GIRAFES LE 22 DECEMBRE 2013 ASSOCIATION JASPIR PROD |
| 471 17/12 | S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION CITES DU CŒUR LA SALLE DES JEUNES DU VIEUX MARIGNANE |
| 472 17/12 | AFFAIRES CULTURELLES COURS MUNICIPAUX DE PROVENCAL ANNEE 2013/2014 |
| 473 17/12 | AFFAIRES CULTURELLES COURS MUNICIPAUX DE LANGUE ITALIENNE ANNEE2013/2014 |
| 474 17/12 | ESPACE SAINT EXUPERY REPRESENTATION LA PASTORALE MAUREL LE 5 JANVIER 2014 AVEC L'ASSOCIATION ROUDELET FELIBREN |
| 475 17/12 | COMMANDE PUBLIQUE PRESTATIONS DE TRAITEUR BUFFET DINATOIRE POUR LES CEREMONIES DES VŒUX. LOT N°2 VŒUX DU PERSONNEL |
| 476 17/12 | COMMANDE PUBLIQUE PRESTATIONS DE TRAITEUR BUFFET DINATOIRE POUR LES CEREMONIES DES VŒUX. LOT N°1 VŒUX A LA POPULATION |
| 477 17/12 | S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'ASSOCIATION BOULE AERIENNE MARIGNANAISE |

| | |
|----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 478 17/12 | ESPACE SAINT EXUPERY ANIMATIONS MUSICALES LE 22 DECEMBRE 2013 AU CENTRE VILLE AVEC L'ASSOCIATION GARDANNE MUSIC LES FANETTES |
| 479 17/12 | ESPACE SAINT EXUPERY DROIT D'ENTREE POUR L'ELECTION DE MISS MARIGNANE 2014 LE 14 FEVRIER 2014 THEATRE MOLIERE |
| 480 17/12 | COMMANDE PUBLIQUE AVENANT N°3 AU MARCHE N°6 DU 2 FEVRIER 2010. GESTION ET EXPLOITATION DU CENTRE DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES DE BOLMON. PROLONGATION DU MARCHE CONCLU AVEC LA SILIM |
| 481 17/12 | ENVIRONNEMENT LUTTE CONTRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN. CONVENTION AVEC LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES DES BDR. CAMPAGNE 2013 |
| 482 17/12 | S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DE L'ECOLE DE MUSIQUE (A.P.A.E.M.) |
| 483 17/12 | COMMANDE PUBLIQUE AVENANT N°1 AU MARCHE RELATIF A LA CREATION D'UN GUICHET UNIQUE CONCERNANT LE LOT 9 : MENUISERIES EXTERIEURES |
| 484 17/12 | S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'ASSOCIATION CENTRE CULTUREL SALVADOR DALI |
| 485 17/12 | D.R.H CONVENTION DE PARTENARIAT ACTION HANDICAP / SAMETH |
| 486 17/12 | ESPACE SAINT EXUPERY CONVENTION DE PARTENARIAT OFFICE DE TOURISME SALON DU MARIAGE LES 4 ET 5 JANVIER 2014 ESPACE ST EXUPERY |
| 487 17/12 | COMMANDE PUBLIQUE MARCHE D'ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS, RESPONSABILITE CIVILE ET FLOTTE AUTOMOBILE. LOT N°1 DOMMAGES AUX BIENS |
| 488 17/12 | COMMANDE PUBLIQUE MARCHE D'ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS, RESPONSABILITE CIVILE ET FLOTTE AUTOMOBILE. LOT N°2 RESPONSABILITE CIVILE |
| 489 17/12 | COMMANDE PUBLIQUE MARCHE D'ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS, RESPONSABILITE CIVILE ET FLOTTE AUTOMOBILE. LOT N°3 ASSURANCE DE LA FLOTTE AUTOMOBILE |
| 490 18/12 | S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION CHORALE DU TEMPS LIBRE |
| 491 18/12 | BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ORGANISATION A LA MEDIATHEQUE D'UNE EXPOSITION DE PEINTURE DE JEAN TOGNETTI DU 6 AU 31 JANVIER 2014 |
| 492 24/12 | COMMANDE PUBLIQUE AVENANT N°3 MARCHE DU 7 JUIN 2010 FOURNITURE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS. LOT 3 : SERVICES VOIX ET DONNEES MOBILITE – France TELECOM |
| 493 24/12 | COMMANDE PUBLIQUE AVENANT N°3 MARCHE DU 28 JUILLET 2011. INFRASTRUCTURES TELECOM ET RESEAUX VOIX ET DONNEES. LOT 2 : INFRASTRUCTURE TELECOM ET RESEAUX |
| 494 24/12 | COMMANDE PUBLIQUE AVENANT N°3 AU MARCHE N°10 DU 6 AVRIL 2007 CONCLU AVEC SILIM. NETTOIEMENT DES ESPACES PUBLICS ET PRIVES DE LA COMMUNE. |

| | |
|----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 495 24/12 | COMMANDE PUBLIQUE MARCHE DE FOURNITURE ET MISE EN PLACE D'UNE PASSERELLE FLOTTANTE OUVRANTE |
| 496 24/12 | AFFAIRES SCOLAIRES MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES SPORTS DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ALBERT CAMUS AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION « URBAN VIBES ». |
| 497 27/12 | AMENAGEMENT URBAIN ET COHESION SOCIALE OPAH RU SUBVENTIONS POUR REHABILITATION DE LOGEMENT M. B. THYSSEN PROPRIETAIRE OCCUPANT DU BIEN SIS 4 RUE DE L'EQUERRE A MARIIGNANE. |
| 498 27/12 | SERVICE A LA POPULATION/CIMETIERE RETROCESSION DE CONCESSION QUINZENAIRE TERRE CIMETIERE ST NICOLAS PORTE A CARRE 4 N°010 |
| 499 27/12 | GUICHET UNIQUE AIDE AU PAIEMENT DES ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES POUR COLLEGIENS. CONVENTION CHEQUIER L'ATTITUDE 13 VILLE DE MARIIGNANE/CONSEIL GENERAL |
| 500 27/12 | SERVICE JURIDIQUE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES |
| 501 6/01 | COMMANDE PUBLIQUE CREATION D'UN PASSAGE PIETONS COUVERT ET REHABILITATION D'UN BATIMENT 32 RUE JEAN JAURES. LOT 1 : DEMOLITION /GROS ŒUVRE / MACONNERIE/ REVETEMENT DE FACADES |
| 502 6/01 | COMMANDE PUBLIQUE CREATION D'UN PASSAGE PIETONS COUVERT ET REHABILITATION D'UN BATIMENT 32 RUE JEAN JAURES. LOT 2 : VRD / REVETEMENT DE SOLS EXTERIEURS |
| 503 6/01 | COMMANDE PUBLIQUE CREATION D'UN PASSAGE PIETONS COUVERT ET REHABILITATION D'UN BATIMENT 32 RUE JEAN JAURES. LOT 3 : CHARPENTE / COUVERTURE |
| 504 6/01 | COMMANDE PUBLIQUE CREATION D'UN PASSAGE PIETONS COUVERT ET REHABILITATION D'UN BATIMENT 32 RUE JEAN JAURES. LOT 4 : SERRURERIE |
| 505 6/01 | COMMANDE PUBLIQUE CREATION D'UN PASSAGE PIETONS COUVERT ET REHABILITATION D'UN BATIMENT 32 RUE JEAN JAURES. LOT 5 : MENUISERIES 1EXTERIEURES / OCCULTATIONS MENUISERIES BOIS |
| 506 6/01 | COMMANDE PUBLIQUE CREATION D'UN PASSAGE PIETONS COUVERT ET REHABILITATION D'UN BATIMENT 32 RUE JEAN JAURES. LOT 6 : CLOISONS/DOUBLAGES/FAUX PLAFONDS/PEINTURE/CARRELAGE.FAIENCES |
| 507 6/01 | COMMANDE PUBLIQUE CREATION D'UN PASSAGE PIETONS COUVERT ET REHABILITATION D'UN BATIMENT 32 RUE JEAN JAURES. LOT 7 : ELECTRICITE / COURANTS FORTS / COURANT FAIBLES |
| 508 6/01 | COMMANDE PUBLIQUE CREATION D'UN PASSAGE PIETONS COUVERT ET REHABILITATION D'UN BATIMENT 32 RUE JEAN JAURES. LOT 8 / CHAUFFAGE / PLOMBERIE / SANITAIRES/ VENTILATIONS |
| 509 6/01 | D.R.H. MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL AUPRES DE LA SOCIETE ELIOR RESTAURATION ENSEIGNEMENT |

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 décembre 2013 est adopté à l'unanimité (pour : 33).

Puis, il est passé à l'étude des questions inscrites à l'ordre du jour.

LE CONSEIL,

DECIDE à l'unanimité (pour : 33), dans le cadre de son soutien aux communes pour l'intégration dans l'environnement des réseaux E.R.D.F, **de solliciter** une subvention auprès du SMED 13 au taux le plus élevé possible correspondant à 40 % du montant plafonné à 150 000 €, soit 60 000 € pour l'enfouissement des réseaux Place de la Cité et Place de l'Etoile, **de mandater** Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tout document afférent à ce dossier.

DECIDE à l'unanimité (pour : 33), dans le cadre des travaux d'enfouissement du réseau téléphonique de télécommunication dans le centre historique, **de conclure** une convention relative à l'aménagement esthétique du réseau avec ORANGE, **d'autoriser** M. le Maire à signer cette convention.

DECIDE à la majorité (pour 30 ; contre : 0, abstentions 3, M. Gomez, M. Gini, *Mme Lantermo*), **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer le Plan Local de la Charte Nationale d'Insertion (P.L.A.C.I) dont la mise en œuvre est déjà effective dans les chantiers initiés dans le cadre du programme du centre ancien, considérant, d'une part, l'intérêt général de favoriser l'insertion et l'emploi au travers du programme de requalification du centre ancien, d'autre part, la délibération du 24 Février 2010, portant approbation du principe de l'intégration de la Clause d'Insertion dans les Marchés Publics de la Commune de Marignane.

DECIDE à l'unanimité (pour 33), **d'attribuer** trois prix distincts aux lauréates, sous forme de bons d'achat dont la valeur sera payée directement aux fournisseurs par mandats administratifs, comme suit : 1^{er} prix : Miss Marignane 2014 , 500 € (dix bons d'achat de 50 €), 2^{ème} prix : 1^{ère} Dauphine, 200 € (quatre bons d'achat de 50 €), 3^{ème} prix : 2^{ème} Dauphine, 150 € (trois bons d'achat de 50 €), **d'offrir** aux lauréates une corbeille composée de produits de beauté, à hauteur de 50 € chacune, soit une somme totale de 150 €, le coût total des prix s'élevant à la somme de 1000 €.

DECIDE à l'unanimité (pour : 33), à l'occasion des élections municipales des 23 et 30 mars 2014, **d'accorder** au personnel communal non admis au bénéfice d'indemnité horaire pour travaux supplémentaires, une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections et précise que le montant de référence calcul sera celui de l'I.F.T.S. de 2^{ème} catégorie assortie d'un coefficient de 8, **DIT** que la dépense est estimée à 50 340 € pour les 2 tours.

DECIDE à l'unanimité (pour : 33), **de reconduire** les conditions d'octroi du complément de rémunération versé au personnel communal, **précise** que les agents susceptibles de bénéficier de cette rémunération sont :

- Les agents titulaires,
- Les agents stagiaires,
- Les agents contractuels recrutés sur des emplois spécifiques pour une durée de 3 ans,
- Les agents contractuels recrutés sur un contrat à durée indéterminée,
- Les assistantes maternelles.

sont exclus :

- Les non titulaires effectuant un contrat à durée déterminée,
- Les vacataires,
- Les agents effectuant un Contrat Emploi d'Avenir,
- Les apprentis.

dit que le montant de la masse budgétaire globale pour l'année 2013 était de 654 556 euros, **précise** qu'en 2013 il n'a pas été attribué d'augmentation aux salaires de la fonction publique et qu'il n'y a donc pas lieu de revaloriser la masse budgétaire globale et **décide**, en conséquence, d'affecter un crédit global 654 556 euros.

DECIDE à l'unanimité (pour : 33), **de créer** des emplois permanents, ainsi qu'il suit :

| FILIERE | CADRE D'EMPLOIS | GRADES | NOMBRE D'EMPLOI |
|----------------|----------------------------|------------------------------------------------------------|-----------------|
| POLICE | Agent de police municipale | Brigadier | 1 TC |
| | | Brigadier chef principal | 1 TC |
| ADMINISTRATIVE | Attaché | Attaché principal | 1 TC |
| | Rédacteur | Rédacteur principal 1 ^{ère} classe | 1 TC |
| | Adjoint administratif | Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe | 1 TC |
| TECHNIQUE | Agent de maîtrise | Agent de maîtrise | 1 TC |
| | Adjoint Technique | Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe | 1 TC |
| ANIMATION | Adjoint d'Animation | Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe | 1 TC |

d'approuver le tableau des emplois permanents de la collectivité ainsi modifié à compter du 1er février 2014.

DECIDE, à l'unanimité (pour : 33) **de voter**, nominativement, les acomptes suivants au titre des subventions 2014 :

| | |
|------------------------------------------|----------|
| ▪ AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL | 22 000 € |
| ▪ OFFICE DE TOURISME MUNICIPAL MARIGNANE | 22 000 € |
| ▪ ASSOCIATION LOISIRS COMMUNICATION | 22 000 € |
| ▪ LES CARNAVALIERS DE MARIGNANE | 22 000 € |
| ▪ MARIGNANE VOLLEY BALL | 14 000 € |
| ▪ C.M.S. AVIRON | 22 000 € |
| ▪ TENNIS CLUB MARIGNANE | 22 000 € |
| ▪ U.S.M. SECTION FOOTBALL | 22 000 € |
| ▪ MARIGNANE HAND BALL 96 | 12 000 € |

00DECIDE à la majorité (pour : 30 ; contre : 3, Mme Perez, Mme Mira, M. Journaud), **d'attribuer** une subvention exceptionnelle de 138.69 € TTC, représentant le montant de la prime d'assurance 2014 du local occupé par l'association des Initiatives et du Renouveau au quartier la Chaume, **précise** que tout refus de transmission par une association de ses budgets et comptes, des pièces justificatives des dépenses ainsi que de tout autre document dont la production serait jugée utile, entrainera la suppression de la subvention, conformément à la législation en vigueur.

Clôture de séance : 18 h 45

**Le Maire,
Eric LE DISSES.**